

CANADA

Province de Québec

Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau

Municipalité de Grand-Remous

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Grand-Remous, tenue le 5 novembre 2018 à compter de 19h00 heures à la salle du centre Jean-Guy Prévost au 1508, route Transcanadienne à Grand-Remous.

Sont présents :

Mme Jocelyne Lyrette, Mairesse
Mme Julie Paiement, conseillère
M. Jacques Rodgers, conseiller
M. Gilles Richard, conseiller
Mme Audrey Robitaille, conseillère
M. Éric Bélanger, conseiller

Absences motivées :

Christiane Cyr, conseillère

M. Jean-Marie Gauthier, directeur général, fait office de secrétaire de la séance.

Assistance

Quelques citoyens (11) assistent à la rencontre

Ouverture de la séance ordinaire

La mairesse, **Jocelyne Lyrette**, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la séance ouverte à 19h00 heures.

ORDRE DU JOUR

000 - OUVERTURE DE LA RENCONTRE

- 000-01** Ouverture de la séance ordinaire
- 000-02** Adoption de l'ordre du jour
- 000-02A** Dépôt du bilan de la 1^{ère} année de mandat
- 000-03** PÉRIODE DE QUESTIONS

100 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 110** **Conseil et personnel municipaux**
- 110-01** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2018
- 110-02** Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 octobre 2018 16h

110-03 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 octobre 2018 16h30

130 **Gestion financière et administrative**

130-01 Présentation et adoption des comptes payés d'octobre 2018

130-02 Présentation et adoption des comptes dus d'octobre 2018

130-03 Présentation et adoption des salaires payés d'octobre 2018

130-04 Dépôt des personnes endettées envers la municipalité Art .1022CM

130-05 Ventes de quatre terrains

130-06 Demandes de dons – Chevaliers Colomb et Opération Nez-Rouge

130-07 Promotion CHGA

130-08 Publicité Hautes-Laurentides – Guides et cartes

130-09 Offre d'Yvan Amyot – Achat de 4 terrains

130-10 Subvention Emploi-Québec – Formation Nathalie Laviolette

130-11 Allocation de départ – Gérard Coulombe

200 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

200-01 Demande de subvention – Sécurité civile – Plan d'urgence

200-02 Formation de pompiers 2019 / Demande de subvention

200-03 Sauvetage en milieu isolé – Équipement basé à la caserne

300 - TRANSPORT

300-01 Entente Domaine Bitobi – Virée et déneigement

300-02 Signature à la SAAQ

300-03 Bell Mobilité – Tour de communication

300-04 Achat de 37 tonnes de sel à déglacer

400 - HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

500 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

500-01 Demande de subvention – Camp de jour

600 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

700 - LOISIRS, CULTURE ET ÉDUCATION

800 – CORRESPONDANCE

900 - VARIA

1000 - PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

1100 – Levée de la séance

0-051118-656 **Ouverture de la séance ordinaire**

La mairesse, **Jocelyne Lyrette**, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la séance ouverte à 19heures. Elle souhaite la bienvenue à l'assistance.

Dépôt du bilan de la 1^{ère} année de mandat

La mairesse, **Jocelyne Lyrette**, dépose le bilan de la première année de mandat.

0-051118-657 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

0-051118-658 **Période de questions**

Aucune question.

0-051118-659 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2018**

Il est proposé par **Julie Paiement** et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2018, soit adopté tel que rédigé par le directeur général.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

0-051118-660 **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 octobre 2018 à 16h**

Il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 octobre 2018 à 16h, soit adopté tel que rédigé par le directeur général.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

0-051118- 661 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 octobre 2018 à 16h30

Il est proposé par **Audrey Robitaille** et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 octobre 2018 à 16h30, soit adopté tel que rédigé par le directeur général intérimaire.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

0-051118-662 Présentation et adoption des comptes payés d'octobre 2018

Il est proposé par **Audrey Robitaille** et résolu que les comptes payés d'octobre 2018 soient adoptés, au montant de 134 292.66\$

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adopté à l'unanimité

0-051118-663 Présentation et adoption des comptes à payer d'octobre 2018

Il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu que les comptes dus de d'octobre 2018 soient adoptés, au montant de 41 266.04\$

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

0-051118-664 Présentation et adoption des salaires payés d'octobre 2018

Il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu que les salaires payés d'octobre 2018 soient adoptés, au montant de 59 081.51\$.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

0-051118-665 Dépôt des personnes endettées envers la municipalité

ATTENDU QUE chaque année, le secrétaire trésorier doit déposer aux membres du conseil la liste des personnes endettées envers la municipalité ;

ATTENDU QUE selon l'article 1022 du Code municipal, le secrétaire-trésorier est tenu d'inscrire le nom, le montant dû ainsi que les frais ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Julie Paiement** et résolu d'accepter le dépôt de cette liste déposé par le secrétaire-trésorier (directeur général) et d'autoriser celui-ci à faire parvenir à notre aviseur légal, tous les dossiers qu'accusent un retard d'un minimum de deux années au 31 décembre 2018 (2017-2018) pour fins de collection des sommes dues, le tout en excluant les ententes logiques et respectées s'il y a lieu.

Les dossiers seront transmis à Me Marie-Josée Beaulieu le 1^{er} mars 2019

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adopté à l'unanimité

O-051118-666 **Vente de terrains**

ATTENDU QUE lors de la vente pour taxes non payées qui s'est déroulée le 5 octobre 2017 ;

ATTENDU QUE plusieurs immeubles sont demeurés la propriété de la municipalité par défaut d'avoir été vendus ;

ATTENDU QU'après le délai de 12 mois accordé au propriétaire, la municipalité peut en disposer de gré à gré ;

ATTENDU QUE le conseil est d'accord d'offrir le terrain aux voisins en premier lieu ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu d'autoriser la vente de terrains comme suit :

<u>Matricule</u>	<u>Montant de la vente</u>	<u>Acheteur</u>
6168-54-8077	400\$	Frédéric Vial
4865-54-1534	500\$	Guillaume Richer
4865-42-6615	3,501\$	Stéphane Carreau
6161-15-2473	2,549\$	Linda Delcourt

Il est également résolu que le choix et les frais du notaire sont à la charge de l'acheteur

Il est également résolu d'autoriser la mairesse, madame **Jocelyne Lyrette** ainsi que le directeur général, monsieur **Jean-Marie Gauthier** à signer tous documents nécessaires.

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adopté à l'unanimité

0-051118-667 Demandes de dons

Il est proposé par **Gilles Richard** et résolu d'autoriser les dons suivants :

<u>Montant</u>	<u>Organismes</u>
500\$	Chevaliers de Colomb de Grand-Remous
100\$	Opération Nez-Rouge

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

0-0051118-668 Promotion CHGA

ATTENDU QUE la radio CHGA offre aux municipalités une proposition avantageuse pour la diffusion de plusieurs capsules ;

ATTENDU QUE la proposition déposée par CHGA offre le même tarif pour les années 2019 et 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu d'accepter la proposition de CHGA au montant de 1,550\$ plus les taxes pour les années 2019 et 2020.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

0-051118-669 Publicité Touristique Hautes-Laurentides

ATTENDU QUE la municipalité de Grand-Remous avec son réservoir Baskatong est un attrait touristique ;

ATTENDU QUE plusieurs touristes proviennent de la région métropolitaine de Montréal et ses environs ;

ATTENDU QUE le guide et carte touristique Hautes-Laurentides publient un tirage de 25 000 guides et de 40 000 cartes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Gilles Richard** et résolu que la municipalité de Grand-Remous adhère à cette publicité pour un montant de 595.00\$, soit un format ¼ de page. La dépense sera imputée au poste 02-130-00-999.

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

Le point 130-09

Le point 130-09, est reporté

O-051118-670 Subvention Emploi Québec

ATTENDU QUE la municipalité désire offrir de la formation à ses employés afin de s'assurer d'une continuité ;

ATTENDU QUE le ministère de l'emploi accorde une subvention de 50%;

ATTENDU QU' un projet de formation a été présenté à Emploi-Québec et que celui-ci a été accepté au montant de 2 168.00\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Audrey Robitaille** et résolu que la municipalité de Grand-Remous accepte la subvention de 2168.00\$ pour la formation de Nathalie Laviolette en comptabilité municipale.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-051118-671 Allocation de départ – Gérard Coulombe

ATTENDU QUE la loi sur la rémunération des élus prévoit une allocation de départ lorsqu'un élu quitte sa fonction ;

ATTENDU QUE suite au départ de M. Gérard Coulombe en 2009, aucune allocation ne fut versée à cet élu ;

ATTENDU QUE suite aux élections 2017, monsieur Coulombe a fait la demande de son allocation ;

ATTENDU QUE le conseil a demandé l'intervention de son procureur afin de bien définir les montants de l'allocation ;

ATTENDU QUE cette somme n'était pas prévue au budget 2018 ;

ATTENDU QU'UNE décision a eu lieu entre les élus lors d'un comité de travail antérieur ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu qu'un montant de 8 014.98\$ soit imputé au poste budgétaire 59-110-10.

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adopté à l'unanimité

O-051118-672 Sécurité civile – Demande d'aide financière – Volet 1

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2018 ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont principalement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation ;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 2,344\$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrits au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 3,244\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900\$;

QUE la municipalité autorise le directeur général, Monsieur Jean-Marie Gauthier à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-051118-673 Formation de pompier - Année 2019

ATTENDU QUE le règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers de services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel ;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

ATTENDU QUE la municipalité de Grand-Remous désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

ATTENDU QUE la municipalité de Grand-Remous prévoit la formation de 3 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRCVG en conformité avec l'article 6 du Programme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Audrey Robitaille** et résolu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRCVG.

La mairesse, Jocelyne Lyrette, demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

0-051118-674 Sauvetage d'urgence en milieu isolé

Il est proposé par **Gilles Richard** et résolu d'accepter l'entente de prêt et d'entretien d'équipement pour le sauvetage d'urgence en milieu isolé, et

d'autoriser la signature de l'entente préparée par la MRCVG fait partie intégrante de la résolution

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

0-051118-675 Entente pour le déneigement – Domaine Bitobi et Municipalité

ATTENDU QUE la municipalité doit se doter d'une virée efficace au bout du chemin Quatre-Pattes ;

ATTENDU QU'UNE entente entre le Domaine Bitobi et la municipalité peut être utile pour les deux parties ;

ATTENDU QUE le Domaine Bitobi permet une virée de la déneigeuse sur ses terrains privés et dégage la municipalité de toutes responsabilités ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Julie Paiement** et résolu d'accepter et de signer l'entente pour la virée et le déneigement intervenue entre la municipalité de Grand-Remous et le Domaine Bitobi.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

0-051118-676 Signatures autorisées à la SAAQ

Il est proposé par **Éric Bélanger** et il est résolu de retirer au dossier à titre de signataires les noms suivants : Julie Rail, Stéphanie Gagnon et Gérard Coulombe et d'autoriser la mairesse Jocelyne Lyrette et / ou le directeur général Jean-Marie Gauthier, à effectuer toutes les transactions nécessaires auprès de la Société Assurances Automobiles du Québec pour et au nom de la municipalité de Grand-Remous.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

0-051118-677 Bell mobilité – Tour de communication

PROJET DE RÉSOLUTION

**Autorisation d'un système d'antennes de radiocommunication et de
radiodiffusion
situé à Grand-Remous**

T0306 Réservoir Baskatong

ATTENDU QUE Bell Mobilité projette l'installation de système(s) d'antenne(s) de radiocommunication et de radiodiffusion sur le territoire de la Municipalité de Grand-Remous ;

ATTENDU QUE Bell Mobilité s'est entendu avec le Ministère de l'Énergie et Ressources naturelles concernant l'emplacement suivant, Canton Baskatong, Rang VI, Lot 17 au nord du chemin Baskatong pour la construction d'une tour haubanée de 91 mètres sur son terrain ;

ATTENDU QUE l'implantation des structures de télécommunications sont de juridiction fédérale et que par conséquent la réglementation municipale n'est pas opposable au projet soumis ;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du projet d'implantation d'un système d'antenne(s) de radiocommunication et de radiodiffusion, le tout, tel que montré au document figurant en annexe « A » de la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette procédure, un avis favorable relatif à l'emplacement proposé pour l'installation de système d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion sur le territoire municipal est requis ;

ATTENDU QUE la procédure du CPC-2-0-03 d'Industrie Canada s'applique à l'installation de système d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion, laquelle procédure sera suivie en bonne et due forme ;

ATTENDU QUE le site visé constitue le site de moindre impact pour la municipalité ainsi que selon les contraintes liées à l'ingénierie du réseau existant de Bell Mobilité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Gilles Richard** et résolu que la Municipalité est favorable au projet d'implantation d'un système d'antenne(s) de radiocommunications et de radiodiffusion, soumis par Bell Mobilité, et projeté au lot 17 et décrit au plan figurant à l'annexe « A » de la présente résolution pour en faire partie intégrante,

D'acheminer copie de la résolution à Bell Mobilité à l'attention de Robert Minotti.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE l'Union des Municipalité du Québec (UMQ) a été mandaté afin de demander des appels d'offres pour des achats regroupés ;

ATTENDU QUE suite à ces appels d'offres, la compagnie Compass Mineral Canada Corporation a déposé la meilleure offre ;

ATTENDU QUE l'UMQ a adjugé le contrat à cette compagnie au coût de 122.83 /tonne métrique incluant la livraison ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu d'autoriser l'achat de 37 tonnes métriques livrées à Grand-Remous pour un montant d'environ 5225.00\$ livraison et taxes incluses.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-051118-679 **Autorisation pour une demande de subvention
Camp de jour – été 2019**

ATTENDU QU'une subvention est disponible auprès du Ministère de la Famille pour un camp de jour des enfants élémentaires pour la période estivale ;

ATTENDU QUE la municipalité de Grand-Remous, autorise que l'organisme "Grand-Remous en Action" soit le mandataire désigné à présenter une demande de subvention ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu d'autoriser l'organisme "Grand-Remous en Action" à soumettre et signer la documentation nécessaire à une demande de subvention auprès du Ministère de la Famille.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

Périodes de questions

Aucune question ne fut posée.

O-051118-680 **Levée de la séance**

Le conseiller, **Jacques Rodgers**, propose et il est résolu que la séance soit levée. Il est présentement 19h30 précis.

Adoptée à l'unanimité

Jocelyne Lyrette

Jean-Marie Gauthier

Mairesse

Directeur général

Je, Jocelyne Lyrette, ai approuvée toutes et chacune des résolutions contenues au procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général/greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 142 du Code municipal.

